

Projet " Commerces accessibles à tous et toutes "

Dossier à l'attention des gérants

Cher propriétaire, cher commerçant,

Vous aimeriez en savoir plus sur le projet « Commerces accessibles à tous et toutes » avant de vous lancer ? Ci-dessous, quelques informations qui pourront vous aider à mieux comprendre ce projet qui vise à rendre votre commerce accessible. Des questions ou des doutes ? Vous pouvez nous joindre au **0490 522 417** ou par email : **marie.mulligan@ixelles.brussels**.

1. Un projet qui a du sens¹ :

1/ On estime qu'environ 15% de la population mondiale est en situation de handicap. Rapportée à la population bruxelloise, cette réalité concerne environ 183.000 personnes.

2/ Près de 40% de la population, soit environ 400 000 personnes peuvent être considérées comme des personnes dont la mobilité est réduite : des personnes gênées dans leurs mouvements en raison de leur taille, de leur état, de leur âge, de leur handicap permanent ou temporaire, ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elles doivent recourir pour se déplacer.

Ce nombre continuera d'augmenter étant donné qu'un tiers des PMR désignent les personnes âgées et cette part de la population augmente dans le temps.

2/ 80% des handicaps sont invisibles.

3/ L'accessibilité PMR est une nécessité pour 40% des citoyens, ce qui permet à 100% des citoyens de profiter pleinement de leur environnement.

4/ Un commerce qui n'est pas accessible perd potentiellement 37% de clients.

2. L'ASBL Entreprendre XXL vous propose :

1/ De faire une étude de faisabilité afin de savoir si votre commerce est éligible pour accueillir un dispositif.

2/ De rendre accessible votre commerce en finançant un dispositif sur mesure tout en un qui pèse moins de 15kg, sans besoin de le monter/démonter, jusqu'à épuisement des stocks.

3/ De vous sensibiliser à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Exemples de dispositif :

¹ Plan Bruxellois d'intégration du handistreaming dans les politiques publiques 2022-2025 et brochure « Commerces accessibles » de la commune d'Ixelles.



3. Aspects pratiques

3.1 Coût

Ce projet est entièrement financé par la Commune d'Ixelles et son service commerce et développement économique, il ne vous coûtera rien.

3.2 Timing

Ce projet se déroulera en 2025 et ce jusqu'à épuisement de l'enveloppe disponible.

3.3 Engagement

La participation au projet d'embellissement implique :

- Que vous garantissiez l'utilisation de la rampe ;
- Que le dispositif ne sera ni abîmé ni jeté.

4. Conditions de participation

Vous pouvez participer à cette édition du projet « *Commerces accessibles à tous et toutes* » si les conditions suivantes sont rencontrées :

- Vous êtes gérant d'un commerce disposant d'un rez-de-chaussée commercial à Ixelles ;
- L'entrée de votre commerce aborde un trottoir qui garantit **le passage pour les piétons de 1m50** de large au-delà du seuil (voir point C sur l'illustration), compte **une seule marche** au maximum et le seuil de celle-ci est **inférieur à 17 cm** (voir point A et B sur l'illustration) ;
- Vous avez complété et signé la convention de partenariat et les conditions générales.

